



JULIEN GONDARD
MAIRE DE FONTAINEBLEAU

Chères Bellifontaines, chers Bellifontains,

À l'occasion de la cérémonie des vœux à la population en janvier dernier, j'avais évoqué le test d'une piétonnisation de certaines rues de Fontainebleau, notamment la partie de la rue de Ferrare située entre la rue de France et le passage Ronsin.

Par ce courrier, je tiens à vous annoncer que cette piétonnisation sera effective à compter du vendredi 31 mai 2024 et cette démarche pourra devenir définitive en cas de bilan positif.

Cette initiative s'inscrit au cœur de notre engagement en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie. En piétonnisant cet axe, qui est le prolongement de la rue des Sablons déjà piétonnisée, nous souhaitons favoriser les modes de déplacement doux et apaiser la circulation.

Avec ce choix, notre volonté est aussi de rendre le centre-ville de Fontainebleau plus attractif et plus convivial, tant pour les commerçants que pour les Bellifontains et les nombreux visiteurs que nous accueillons.

Évidemment le dispositif mis en place prendra en compte les déplacements automobiles des riverains résidants sur cette portion de la rue de Ferrare qui seront autorisés à circuler sur cet axe. Cette action étant une phase de test nous serons bien sûr à votre écoute, écrivez à : espacespublics@fontainebleau.fr pour nous faire part des remarques qui permettront de l'améliorer.

Bien à vous,



LA VILLE INVESTIT POUR RÉNOVER LA VOIRIE

INTERDICTION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE (sauf riverains)

Désormais seuls les riverains situés sur la portion de la rue de Ferrare concernée pourront y circuler en voiture pour accéder ou sortir de leur domicile. Ils pourront y accéder depuis le passage Ronsin uniquement.

Pas de changement pour la collecte des ordures ménagères (bac marron), emballages recyclables (bac jaune) et verres (bac verre).

MATÉRIALISATION DE LA PIÉTONNISATION

Deux barrières *croix de Saint-André* seront installées dans la rue de Ferrare pour matérialiser cette piétonnisation. La première au croisement avec la rue de France et la seconde au niveau de la dernière entrée charretière (7 rue de Ferrare).

Une barrière pivotante sera également installée au croisement avec le passage Ronsin. Elle devra être refermée par les riverains après chaque utilisation.

À noter que la place de livraison rue de Ferrare sera supprimée. Pour répondre aux besoins des commerçants, la place de livraison située au 13 rue de France sera déplacée au 19 rue de France.

Pour toute question, vous pouvez contacter : espacespublics@fontainebleau.fr